



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Pour une pleine reconnaissance des tirailleurs dans les programmes scolaires !

Question écrite n° 10707

Texte de la question

M. Abdelkader Lahmar attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place réservée aux tirailleurs africains et asiatiques dans les programmes scolaires français. Ces milliers d'hommes, originaires des anciennes colonies françaises ont combattu pour la France et sa liberté lors de nombreux conflits du XXe siècle et notamment pendant la Seconde Guerre mondiale. Après des décennies d'invisibilisation, la République a, ces vingt dernières années, ouvert la voie à une reconnaissance pleine et entière de leur sacrifice et de leur courage. La « dé cristallisation » des pensions, obtenue en 2011, a représenté un pas important dans cette direction. Les derniers tirailleurs encore en vie restent cependant discriminés par l'obligation de résider en France 6 mois par an afin de pouvoir bénéficier de la pension militaire d'invalidité (PMI) et des prestations versées par les caisses d'allocations familiales alors que ce critère de résidence a été supprimé en 2023 pour la seule pension d'ancien combattant. Un amendement mettant fin à cette discrimination a été déposé dans le cadre des débats sur le PLF 2026. Le Gouvernement s'honorerait à le soutenir. Cependant, au-delà de la reconnaissance financière, le travail de mémoire concernant les tirailleurs est encore à faire. L'association pour la mémoire des tirailleurs sénégalais agit en ce sens depuis de nombreuses années mais son action n'est que peu relayée et soutenue par les pouvoirs publics. Malgré la reconnaissance officielle du massacre de Thiaroye par le Président de la République Emmanuel Macron le 28 novembre 2024, il est frappant de constater combien les tirailleurs sont absents des discours publics comme des programmes d'enseignement scolaire. Le risque est grand que leur contribution à la liberté continue d'être invisibilisée et finisse par être totalement oubliée d'ici quelques années. Il paraît donc pertinent d'intégrer, dans les programmes d'histoire de collège et de lycée, un espace pleinement dédié aux tirailleurs africains et asiatiques comme le réclame une pétition lancée le 20 octobre 2025 sur le site change.org. Un chapitre ou un thème clair, explicite et valorisant doit permettre d'enseigner leur histoire. Il ne s'agit pas seulement de les mentionner, mais de reconnaître pleinement leurs combats, leur engagement, leur humanité et ce qu'ils ont apporté à la République et à sa souveraineté. Aussi, il lui demande s'il compte s'emparer de cette question afin que l'histoire des tirailleurs asiatiques et africains soit intégrée aux programmes dès les prochaines rentrées scolaires.

Texte de la réponse

L'écriture des programmes scolaires relève d'un niveau de généralité important, leur principe de rédaction consistant à fixer de grands objets d'enseignement que tous les élèves de la Nation doivent étudier. En histoire et géographie spécifiquement, ils veillent à un équilibre dans l'enseignement de chacune des deux disciplines et proposent une progression cohérente et soutenable pour les professeurs et les élèves, dans un cadre horaire contraint. Dans cette perspective, l'histoire des tirailleurs asiatiques et africains peut tout à fait être enseignée aujourd'hui dans le cadre des programmes d'enseignement d'histoire, grâce à ces principes de rédaction. C'est le cas par exemple en cycle 4, en classe de troisième, dans le premier thème « L'Europe, un théâtre majeur des guerres totales (1914-1945) » et au lycée, en classe de terminale générale et technologique, dans le premier thème pour traiter spécifiquement de la Seconde Guerre mondiale. La question de la mémoire de l'engagement des combattants issus des territoires colonisés peut être abordée en spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, en classe de terminale, dans le thème intitulé « Histoire et mémoires », y compris pour en questionner son évolution récente, en éclairage des jalons prescrits par le programme. Leur exemple peut aussi

être abordé en enseignement moral et civique pour promouvoir l'engagement des femmes et des hommes pour la République, sa souveraineté et ses valeurs. Les questions mémorielles contribuant à une réflexion sur l'identité de la Nation sont spécifiquement abordées en classe de première de cet enseignement. Des actions éducatives relevant de l'éducation à la citoyenneté ou de l'éducation artistique et culturelle peuvent, en lien avec les programmes, être conduites avec les élèves pour explorer davantage l'histoire et la mémoire des tirailleurs. Le choix de cet objet d'étude relève de la liberté pédagogique du professeur. Pour le mettre en œuvre, celui-ci peut s'appuyer sur les partenaires identifiés de l'école, notamment Lumni enseignement et l'encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, qui proposent tous deux des fiches et ressources sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Abdelkader Lahmar](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10707

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [4 novembre 2025](#), page 8873

Réponse publiée au JO le : [17 mars 2026](#), page 2373